

29|11|19
08:30

SALLE ALBERT HADDAD
MAISON DE L'AVOCAT
51 RUE GRIGNAN
13006 MARSEILLE

LA COMMANDE PUBLIQUE À QUEL PRIX?

FIXATION | ÉVOLUTION | CONTRÔLE

17èmes RENCONTRES
DE DROIT ET PROCEDURE
ADMINISTRATIVE

LA COMMANDE PUBLIQUE À QUEL PRIX?

FIXATION | ÉVOLUTION | CONTRÔLE

17èmes RENCONTRES
DE DROIT ET PROCEDURE
ADMINISTRATIVE

LE THÈME

L'impact des récentes réformes, le tourbillon des textes législatifs ou réglementaires, celui de la jurisprudence, imposent à cet instant aux acheteurs publics, aux entreprises, aux praticiens, aux acteurs de la commande publique en général, de faire un point, de prendre une respiration, afin de « revenir aux fondamentaux », et en un mot de se poser « la » vraie question :

En 2019 est entré en vigueur le cadre de passation de « la nouvelle commande publique ».

MAIS SUR LA BASE DE QUEL PRIX ?

Comment se prévoit d'abord, puis comment se fixe ensuite, aujourd'hui, le prix d'une commande publique ? Selon quel processus ?

Sous quel contrôle ?

Ce prix est-il toujours, conformément aux préceptes anciens, intangible ? Quelles évolutions, prévues ou pathologiques peut-il connaître ? Le prix retenu est-il en fin de compte, vraiment le « juste » prix, pour l'acheteur public ou pour l'exécutant ?

Nos 17èmes « RDPA », Rencontres de Droit et Procédure Administrative, nous permettrons d'aborder toutes ces questions et, nous l'espérons... de les résoudre.

LA COMMANDE PUBLIQUE À QUEL PRIX?

FIXATION | ÉVOLUTION | CONTRÔLE

17^{èmes} RENCONTRES
DE DROIT ET PROCEDURE
ADMINISTRATIVE

LE PROGRAMME

DE LA MATINÉE

Sous la présidence de
Madame Laurence HELMLINGER,
Présidente de la cour administrative
d'appel de Marseille

8h30

Accueil et retrait des badges

9h00

Mots d'accueil

9h10

INTRODUCTION

Le prix en droit administratif : grands principes
et évolution
Frédéric LOMBARD, professeur des Universités
Aix Marseille Université

9h40

L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX

Les marchés publics

Jean-Paul RABAUD, directeur du
contentieux à la Ville de Marseille et Olivier
ROCCHIA, directeur adjoint direction de la
commande publique AMP METROPOLE

Les marchés de partenariat

Jean BENSARD, directeur de FIN infra «
mission d'appui au financement des
infrastructures »

Les contrats de concession

Benjamin VALETTE, avocat au barreau de
Marseille

10h50

LE CONTRÔLE DU PRIX PAR LES ORGANES INSTITUTIONNELS étude comparative

Le juge administratif

Philippe GRIMAUD, magistrat à la cour
administrative d'appel de Marseille

Le juge financier

Nacer MEDDAH, conseiller maître à la cour
des comptes, président de la chambre
régionale des comptes de Provence-Alpes-
Côte d'Azur

L'Autorité de la concurrence

Frédéric GARRON, magistrat au tribunal
administratif de Marseille, ancien rapporteur
permanent à l'Autorité de la concurrence

11h50

TABLE RONDE

« Le code de la commande publique est-il
la garantie du meilleur prix ? »

Animée par Marc RINGLE
ancien bâtonnier
du Barreau de Marseille

Guillaume DELALOY

chef du bureau de la réglementation
générale à la sous-direction de la
commande publique DAJ MINEFI

Marc LARUE

procureur financier dirigeant le ministère
public de la chambre régionale des comptes
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean DULAC

inspecteur expert de la DGCCRF

Marc PETITJEAN

directeur juridique groupe NGE

Jean GRATALOUP

directeur juridique du département des
Bouches du Rhône

Christian BAILLON-PASSE

avocat au barreau de Marseille

Frédéric MARTY

chargé de Recherche CNRS - Groupe de
Recherche en Droit, Economie, Gestion
(GREDEG), Université Côte d'Azur

13h15

DÉJEUNER SUR PLACE

LA COMMANDE PUBLIQUE À QUEL PRIX?

FIXATION | ÉVOLUTION | CONTRÔLE

17^{èmes} RENCONTRES
DE DROIT ET PROCEDURE
ADMINISTRATIVE

LE PROGRAMME

DE L'APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame
Dominique BONMATI,
Présidente du tribunal
administratif de Marseille

LES MODIFICATIONS DU PRIX

14h30

LA MODIFICATION ANTICIPÉE

Constitution et pathologie des clauses de révision

Sylvie LARIDAN

avocat au barreau de Marseille

Les clauses contractuelles de modification

Thomas GASPARD

avocat au barreau de Montpellier

15h10

LA MODIFICATION NON ANTICIPÉE

Le contentieux administratif

Renaud THIELE

rapporteur public à la cour administrative
d'appel de Marseille

Les nouveaux pouvoirs du juge judiciaire dans la modification du prix : point d'étape après la réforme de l'ordonnance du 10 février 2016

Thierry AZEMA

président de la 3^{ème} chambre du tribunal
de grande instance de Marseille

16h00

SYNTHÈSE

Jean-Claude RICCI,

professeur des universités émérite

LA COMMANDE PUBLIQUE À QUEL PRIX?

FIXATION | ÉVOLUTION | CONTRÔLE

17^{èmes} RENCONTRES
DE DROIT ET PROCEDURE
ADMINISTRATIVE

BULLETIN D'INSCRIPTION

IFCAM
MAISON DE L'AVOCAT
17^{èmes} RENCONTRES DE DROIT PUBLIC
51 RUE GRIGNAN
13006 MARSEILLE

PRÉNOM

NOM

**QUALITÉ OU
AVOCAT AU BARREAU DE**

EMAIL

***ADRESSE**

***CODE POSTAL**

***VILLE**

***TÉLÉPHONE**

***PORTABLE**

TARIFS D'INSCRIPTION

frais d'organisation,
de dossier et
de déjeuner inclus

PUBLIC

220 euros TTC avant le 30/09/2019
250 euros TTC après le 30/09/2019

AVOCAT

200 euros TTC avant le 30/09/2019
220 euros TTC après le 30/09/2019

JEUNE BARREAU

*Prestation de serment de 2015 à 2018
sur justificatif pour les avocats des barreaux extérieurs*

60 euros TTC

ELÈVE-AVOCAT, ÉTUDIANT

30 euros TTC

RÈGLEMENT

PAR CARTE BANCAIRE

<https://viteinscrit.com/operation/1250-17emes-rencontres-de-droit-et-procedure-administrative>

PAR CHEQUE

Merci de retourner ce bulletin d'inscription
AVANT LE 25 NOVEMBRE complété au secrétariat
de l'Ordre des avocats de Marseille, accompagné
de votre règlement, par chèque libellé à l'ordre
de l'IFCAM

CONTACT

rencontresdpa@barreau-marseille.avocat.fr
www.barreau-marseille.avocat.fr
Téléphone : 04 88 56 31 71
Télécopie : 04 91 55 02 10

Toute demande d'annulation devra être faite par écrit (courrier, fax ou email).

*En cas d'annulation intervenant moins de 72 heures avant la date du colloque, aucun remboursement ne sera effectué.
Tout remboursement sera effectué après le colloque.*

